



LA FÊTE DE LA SCIENCE EN ÎLE-DE-FRANCE



**APPEL À PROJETS POUR LA 23^e ÉDITION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE EN ÎLE-DE-FRANCE
Du 26 septembre au 19 octobre 2014**

ORDRE ET DÉSORDRE : VIVE LA CRISTALLOGRAPHIE !

Manifestation nationale initiée depuis 1991 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Fête de la Science repose sur l'engagement des acteurs des cultures scientifique, technique et industrielle. Désireux de partager leur passion avec les citoyens, les communautés scientifiques, les entreprises, la communauté éducative, les musées, les Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle, les collectivités territoriales, les fondations, les associations et les bénévoles se mobilisent pour accueillir plus de 150.000 visiteurs sur le territoire francilien.

Cet appel à projets entend inciter et soutenir, en Île-de-France, des actions qui favorisent les échanges entre la communauté scientifique et les citoyens, présentent sous une forme attractive un ou plusieurs aspects de la recherche scientifique et de ses applications, valorisent les métiers de la recherche -notamment auprès des jeunes- et promeuvent les filières scientifiques auprès des femmes.

Les destinataires de cet appel à projets sont toutes les organisations ayant des statuts déposés, du domaine public ou privé, dans le domaine de la recherche, des sciences, des technologies, de l'innovation, de l'enseignement, de l'éducation et de la culture. Les projets peuvent aussi émaner des collectivités (communes, inter communautés ou Conseil généraux).

Les manifestations proposées doivent impérativement

- . Être en rapport direct avec le monde de la recherche, des sciences, des techniques, de l'innovation.
- . Respecter le caractère impartial de l'information transmise, notamment lorsque les thèmes traités font l'objet de débats d'actualités.
- . Proposer une médiation adaptée au type de visiteurs attendus. Elles doivent assurer l'accessibilité de l'information à tous types de publics qu'ils soient avertis ou novices, adultes ou jeunes, sans pour autant dénaturer la qualité des contenus présentés.
- . Être gratuites pour les visiteurs. Les lieux dont l'activité habituelle fait intervenir un droit d'entrée sont tenus d'assurer un libre accès aux espaces accueillant les manifestations labellisées. Si le projet prévoit un acte de vente ou de promotion de produits culturels, il doit obtenir au préalable l'accord de la coordination régionale.
- . Respecter le visuel national de l'événement pour tous les documents et produits de communication.

- . Être enregistrées dans le site Internet national de la Fête de la Science.
- . Donner lieu à une évaluation (quantitative, qualitative, rendu de documents, visuels, etc.)

Les projets seront labellisés par les coordinations départementales.

Les critères de labellisation des manifestations

- . Les projets peuvent avoir une envergure différente et proposer :
 - une action simple,
 - une manifestation qui contient plusieurs actions,
 - un village des sciences qui contient un grand nombre d'actions sur un même site géographique,
 - une opération d'envergure ou un parcours scientifique qui contient un grand nombre d'actions sur des sites géographiques différents.
- . Toutes les thématiques scientifiques peuvent être abordées, des plus fondamentales, sciences humaines comprises, aux plus appliquées. De plus, ces thématiques peuvent s'inscrire dans la valorisation des différents métiers de la recherche.
- . Toutes les formes de médiation peuvent être utilisées. Ateliers, expositions, parcours scientifiques, visites de laboratoires, de sites naturels ou d'entreprises, débats thématiques, cafés des sciences, conférences, rencontres avec des chercheurs, forums métiers, spectacles et projections, jeux, concours, rallyes... doivent faciliter l'accès à une information scientifique de qualité.
- . Les projets à dimension artistiques devront avoir comme objectif premier la science et seront accompagnés par une médiation scientifique ou une mise en débat.

Les projets labellisés pourront, sur demande, bénéficier d'un soutien financier de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT).

Les critères de financement des manifestations

En sus de la qualité scientifique et de l'originalité de la médiation, une attention particulière sera portée aux manifestations qui :

- . se déroulent entre le 8 et 12 octobre 2014,
- . abordent la thématique de la cristallographie (voir annexe),
- . renforcent l'attrait des formations scientifiques auprès des jeunes, notamment des jeunes filles,
- . permettent de placer la science et les techniques dans les enjeux de société.

Les projets demandant un financement à la DRRT seront examinés par un comité de pilotage régional composé de personnalités scientifiques et culturelles, placé sous la responsabilité de la DRRT.

Le calendrier

- . La diffusion de l'appel à projet se fait lorsque les dates de la Fête de la Science sont communiquées par le ministère. Les porteurs de projets peuvent prendre contact avec leur coordination départementale dès la réception de cet appel à projet.
- . Le dépôt des projets sur le site Internet national est obligatoire et ouvert mi-avril à l'adresse suivante : <http://extranet.fetedelascience.fr>
- . Les coordinations départementales suivent l'inscription des projets, les retiennent et les labellisent.
- . L'inscription des projets sera ouverte jusqu'à mi-septembre, mais seuls les projets labellisés avant l'été pourront figurer sur les programmes papiers.

- . Les projets avec demande de financement à la DRRT sont à envoyer avant le 23 juin 2014, en format dématérialisé à anne.launois@recherche.gouv.fr et à la(les) coordinations départementales adéquates (voir annexe).
- . Le comité de pilotage régional se réunit au mois de juillet et l'ensemble des projets financés est diffusé de suite. Les financements font l'objet d'une convention entre la structure portant le projet et la coordination régionale ou son représentant.
- . Les coordinations départementales proposent des actions emblématiques de leur territoire, pouvant figurer dans le dépliant régional de la Fête de la Science en Île-de-France et être mise en valeur par la coordination nationale (sur la page Facebook, notamment).
- . Dès septembre, le public a accès au programme de la manifestation (projets labellisés) sur le site public national, à l'adresse suivante : <http://www.fetedelascience.fr>

Coordination régionale

Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie d'Île de France – Paris
Anne Launois – 01 82 52 43 17 – anne.launois@recherche.gouv.fr

Coordinations départementales

PARIS (75)

Marie Blanc – Espace des sciences Pierre-Gilles de Gennes – Paris
01 40 79 58 15 – contact-espgg@espci.fr

SEINE ET MARNE (77)

Marie-Christine Garnot - Terre Avenir – Villiers Saint Georges
01 64 00 13 58 - mc.garnot@terre-avenir.fr

YVELINES (78)

Amélie Aubert – Maison de l'environnement des sciences et du développement durable
Magny-les-Hameaux
01 30 07 34 41 - amelie.aubert@agglo-sqy.fr

ESSONNE (91)

Marylène Larrière-Cabiran - Conseil général 91 - Evry
01 60 91 26 41 - MLarriere_Cabiran@CG91.FR

HAUT DE SEINE (92)

Luc Migeot – Drôle de science - Boulogne Billancourt
09 83 35 85 04 - Luc.migeot@droledescience.com

SEINE SAINT DENIS (93)

Marc Boissonade - F93 – Saint Denis
01 49 88 66 33 - m.boissonade@f93.fr

VAL DE MARNE (94)

Claire Le Moine - Savoir Apprendre – Vitry sur Seine
01 43 91 16 2 4 - claire@exploradome.com

VAL D'OISE (95)

Paula Bruzzone - Planète Sciences Ile-de-France - Cergy
01 64 97 82 34 - paula.bruzzone@planete-sciences.org